

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 MAI 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h04 sont présents madame la conseillère Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Alexandre Goulet et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont absents madame la conseillère Joëlle Réhel et monsieur le conseiller Alain Sauvé.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 17 mai 2010 ouverte.

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire :

- Bienvenue à monsieur John Thompson : nouveau directeur du Service de sécurité incendie;
- 76, rue Connaught : suite à une inspection de ce bâtiment, l'estimation préliminaire afin de rendre le bâtiment conforme peut atteindre jusqu'à 100 000 \$ de frais;
- Embauche d'un coach en gestion interne : Le diagnostic est dérangeant : manque de leadership, manque d'intérêt de certains employés, implication minimale de certains employés par crainte de représailles. Le but : Remettre la Ville sur ses rails avec un coach professionnel en gestion;
- Départ de monsieur le conseiller Alain Sauvé du district # 3 pour des raisons personnelles;
- Le 26 juin 2010 – Festival des voitures d'eau de la Pointe-Valaine avec la collaboration de la Maison amérindienne et du COVABAR;
- Fugue en Art majeur : Circuit des arts – visites des ateliers des artistes au cours du mois de juin;

Monsieur le conseiller Richard Ruest :

- Retour d'argent de la RITA au montant de 8 000\$ et de la CITVR au montant de 20 000\$ à cause d'un trop payé en 2009;

Monsieur le conseiller Gérard Boutin :

- Défi Santé 5/30 (5 portions de fruits et légumes par jour et 30 minutes d'activité physique) : le défi contre la Ville de Sainte-Julie a été remporté par Otterburn Park car nous avons le plus haut taux de participation. Félicitations à toutes et à tous. La mairesse de Sainte-Julie viendra nous rendre visite à la Ville pour nous féliciter

**RÉSOLUTION
2010-05-180**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en ajoutant le point suivant :

13.1 Octroi d'une aide financière de 5 200 \$ – Festival des voitures d'eau à Otterburn Park

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2010
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 avril 2010
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 mai 2010
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion ordinaire du CCU tenue le 5 mai 2010
4. Avis de motion
5. Réglementation
 - 5.1 Tenue de l'assemblée de consultation publique à propos du règlement numéro 348-15 modifiant le règlement de lotissement 348 afin d'établir des normes minimales de lotissement pour la zone « H-61.1 »
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro 348-15 modifiant le règlement de lotissement 348 afin d'établir des normes minimales de lotissement pour la zone « H-61.1 »
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 429 prévoyant l'ouverture d'une partie de la rue Clairmont
6. Administration générale
 - 6.1 Embauche de monsieur Bilal Benlardi pendant la période estivale 2010 – Échange avec Saint-Jean-de-Braye
 - 6.2 Autorisation de participation au congrès annuel de l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités du Québec – monsieur Daniel Desnoyers – directeur général adjoint – du 19 au 22 mai 2010
 - 6.3 Embauche de monsieur John Thompson au poste de directeur du service de sécurité incendie de la Ville
 - 6.4 Octroi d'un mandat – monsieur Gilles Lamadeleine – coaching en gestion
 - 6.5 Achat d'un logiciel informatique de gestion documentaire et contrat de soutien au logiciel – PG solutions - autorisation de signature

- 6.6 Embauche des employés d'été aux services techniques pour la saison estivale 2010
- 6.7 Embauche de monsieur Nicolas Racine à titre de stagiaire en génie civil pour la période estivale 2010
- 6.8 Avis de la vacance du siège de conseiller du district numéro 3
- 6.9 Modification aux conditions de travail d'un employé – Monsieur Benoît Dubé, col bleu à la Ville – Autorisation de signature
- 6.10 Embauche d'un brigadier scolaire remplaçant - monsieur Félix Leclerc

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 avril au 13 mai 2010
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-05-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 83, rue Helen
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 314, rue des Oeillets
- 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence intergénérationnelle – 159, rue Borden
- 8.4 Demande de PIIA pour la relocalisation, l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal – 366, rue d'Oxford
- 8.5 Demande de PIIA pour le revêtement extérieur – 58, rue Ruth
- 8.6 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal et la démolition de la partie arrière – 893, chemin des Patriotes
- 8.7 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal et la démolition de la partie arrière – 306, rue du Prince-Albert
- 8.8 Demande de PIIA pour l'installation d'une nouvelle enseigne autonome – 555, chemin des Patriotes
- 8.9 Demande de PIIA pour l'installation d'une nouvelle enseigne autonome – 801A, chemin Ozias-Leduc
- 8.10 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 923, rue des Frênes

9. Travaux publics

- 9.1 Réalisation de plans directeurs pour l'aqueduc, les égouts sanitaires et les égouts pluviaux – secteur des Quatre terres - au montant de 61 065,38 \$, taxes incluses – adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.
- 9.2 Entente – Prolongation du réseau d'égout sanitaire – rue Bousquet et Chemin Ozias-Leduc
- 9.3 Entente de travaux municipaux– réalisation de divers travaux – rue du Prince-Albert

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande d'aide financière – fête des voisins sur la rue de l'Acadie – octroi d'une somme de 200 \$
- 10.2 Embauche de monsieur Yan Martin à titre de surveillant-concierge au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine
- 10.3 Activité de financement du club optimiste de McMasterville - achat de billets
- 10.4 Autorisation de participation au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal – madame Chantal Lafontaine – directrice du loisir et de la culture – du 21 au 24 septembre 2010
- 10.5 Centre de la nature mont Saint-Hilaire – Contribution annuelle 2010 de 1 000 \$
- 10.6 Renouvellement de l'adhésion 2010-2011 à Loisir et Sport Montérégie - Coût de 50 \$, plus taxes - Délégation de madame Chantal Lafontaine ou de monsieur Daniel Décary
- 10.7 Demande d'aide financière – fête des voisins sur la rue Prince-Arthur – octroi d'une somme de 200 \$
- 10.8 Service du loisir et de la culture – saison 2010 – embauche des employés saisonniers
- 10.9 Activité de financement de la Fondation COVABAR H₂O - achat d'un billet
- 10.10 Tournoi de golf des élus municipaux - achat d'un billet
- 10.11 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Fugue en art majeur

11. Environnement

- 11.1 Renouvellement de la cotisation – Coût de 150,00 \$ - Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
- 11.2 Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'Environnement au coût de 75,00 \$

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h17 à 20h23 :

Monsieur Guy Dubé du 397, rue des Grives
À propos des plans directeurs des Quatre terres et la paiement des honoraires professionnels.

Madame Diane Tremblay du 417, rue Copping
Veut avoir le règlement sur les chats et savoir quoi faire quant aux détritiques et les nuisances occasionnés par ces animaux. Également, elle veut savoir s'il y a possibilité d'accommoder les citoyens en passant par la rue Maureen car il y a de la congestion due aux travaux du chemin des Patriotes.

**RÉSOLUTION
2010-05-181**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE
19 AVRIL 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2010, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2010-05-182**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 26 AVRIL 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 avril 2010, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2010-05-183**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 10 MAI 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 mai 2010, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 5 MAI
2010**

Est déposé le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mai 2010.

Note de la séance :

Monsieur le maire explique la portée et les conséquences de l'adoption du règlement numéro 348-15. Il invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires et à poser des questions.

**TENUE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE À PROPOS DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 348-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT 348 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES MINIMALES DE
LOTISSEMENT POUR LA ZONE « H-61.1 »**

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 348-15.

**RÉSOLUTION
2010-05-184**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-15 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 348 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES MINIMALES DE
LOTISSEMENT POUR LA ZONE « H-61.1 »**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement portant sur le lotissement et le modifier suivant les modalités prescrites;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance extraordinaire du 12 avril 2010, a recommandé, par la résolution numéro 2010-16-R, de modifier le règlement numéro 348 intitulé « Règlement de lotissement »;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue au cours de la présente séance ordinaire du 17 mai 2010, après avoir été convoquée conformément aux prescriptions de la loi, et que le premier projet de règlement et les conséquences de son adoption ont été expliqués aux personnes présentes, ces dernières ayant eu également l'occasion de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette assemblée de consultation publique, le conseil municipal veut adopter, en date du 17 mai 2010, le second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 348-15.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 429

**RÉSOLUTION
2010-05-185**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 429 PRÉVOYANT L'OUVERTURE D'UNE PARTIE
DE LA RUE CLAIRMONT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 429.

**RÉSOLUTION
2010-05-186**

EMBAUCHE DE MONSIEUR BILAL BENLARDI PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2010 – ÉCHANGE AVEC SAINT-JEAN-DE-BRAYE

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris un processus en vue de se jumeler avec la ville française de Saint-Jean-de-Braye et ainsi, favoriser des échanges entre les deux communautés;

CONSIDÉRANT que les deux Villes ont convenu, par l'entremise de leur association de jumelage respective, de procéder à un échange d'étudiants pour la saison estivale 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche monsieur Bilal Benlardi, étudiant à Saint-Jean-de-Braye, en qualité d'employé au camp de jour pour le Service du loisir et de la culture pour la période débutant le 21 juin et se terminant le 20 août 2010, au taux horaire de 9,75 \$ en devise monétaire canadienne, suivant un horaire de travail de 35 heures par semaine.

**RÉSOLUTION
2010-05-187**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – MONSIEUR DANIEL DESNOYERS – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – DU 19 AU 22 MAI 2010

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint souhaite participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet, notamment, aux intervenants d'être informé de l'évolution du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Daniel Desnoyers à participer audit congrès à Rimouski et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés.

**RÉSOLUTION
2010-05-188**

EMBAUCHE DE MONSIEUR JOHN THOMPSON AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service de sécurité incendie de la Ville d'être dirigé par un cadre;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures à dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé à cet effet;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE monsieur John Thompson soit embauché au poste de directeur du Service de sécurité incendie de la Ville pour un salaire annuel de vingt mille dollars (20 000 \$) à compter du 4 mai 2010;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Thompson conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**RÉSOLUTION
2010-05-189**

OCTROI D'UN MANDAT – MONSIEUR GILLES LAMADELEINE – COACHING EN GESTION

CONSIDÉRANT que la direction de la Ville a jugé pertinent d'améliorer la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est primordial de bénéficier des services de coaching afin de permettre à ce Service de valoriser une nouvelle structure de gestion interne;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse à monsieur Gilles LaMadeleine, formateur, la somme de 10 400,00 \$, plus les taxes applicables, pour assurer une journée de formation par semaine et représentant 26 semaines de formation pour le directeur de ce Service ainsi que son chef des opérations;

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer avec monsieur LaMadeleine, un contrat de services en coaching de gestion.

**RÉSOLUTION
2010-05-190**

ACHAT D'UN LOGICIEL INFORMATIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE ET CONTRAT DE SOUTIEN AU LOGICIEL – PG SOLUTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'obligation légale de la greffière d'assurer la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans les bureaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT que pour aider à l'efficacité de tous les Services de la Ville, il est important de se doter d'un logiciel de gestion documentaire afin de permettre entre autre, l'accès rapide à tous types de documents reçus et conservés à la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des affaires juridiques et du greffe dans sa note de service adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète un logiciel informatique de gestion documentaire de PG Solutions au coût de 5 550,00 \$ en 2010 et au coût de 4 725,00 \$ en 2011 ainsi que les frais de service et d'entretien au montant annuel de 1 365,00 \$ et un montant annuel de 1 180,00 \$ pour couvrir les frais d'achat du logiciel, le tout, plus les taxes applicables;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient mandatés à titre de signataires autorisés pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park pour les fins de la conclusion dudit contrat avec PG Solutions.

**RÉSOLUTION
2010-05-191**

EMBAUCHE DES EMPLOYÉS D'ÉTÉ AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE 2010

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics, telle que formulée dans une note de service en date du 4 mai 2010 adressée au directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche les personnes suivantes à titre d'employés affectés à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale, à compter de la mi-mai jusqu'à la fin du mois d'août 2010, au taux horaire décrit à la grille de fixation des salaires des employés saisonniers, à savoir, madame Audrey Potvin, messieurs Marc-Antoine Cardinal, Mathieu Cordeau et Louis-Philippe Lebrun.

**RÉSOLUTION
2010-05-192**

EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS RACINE À TITRE DE STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager, aux Services techniques, un stagiaire en génie civil pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics, formulée dans sa note de service en date du 4 mai 2010 adressée au directeur général ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE la Ville embauche monsieur Nicolas Racine à titre de stagiaire en génie civil pendant la période estivale, à compter de la mi-mai jusqu'à la fin du mois d'août 2010, au taux horaire décrit à la grille de fixation des salaires des employés saisonniers.

AVIS

AVIS DE LA VACANCE DU SIÈGE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 3

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière donne avis au conseil municipal de la vacance du siège de conseiller du district numéro 3, monsieur le conseiller Alain Sauvé lui ayant remis, le 10 mai 2010, un écrit faisant part de sa décision de démissionner de son poste.

Aucune autre date n'étant mentionnée dans la lettre de monsieur Sauvé, la vacance a été constatée en date du 10 mai 2010.

Suivant l'article 335 de la susdite loi, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le 1^{er} novembre 2013, jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, doit être comblée par une élection partielle.

En vertu de l'article 339 de cette loi, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis.

**RÉSOLUTION
2010-05-193**

MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ – MONSIEUR BENOÎT DUBÉ, COL BLEU À LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que monsieur Benoît Dubé est à l'emploi de la Ville depuis le 9 avril 1990 à titre de mécanicien;

CONSIDÉRANT que monsieur Dubé a présenté à la Ville, une demande de modification de ses conditions de travail afin de continuer à travailler à ce même poste mais à raison de 32 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que monsieur Dubé accepte d'être disponible pour effectuer un nombre d'heures supérieur selon les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville accepte de modifier les conditions de travail de monsieur Benoît Dubé à compter du 27 juin 2010 et conditionnellement à la signature d'une entente à cette fin et;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer les documents nécessaires à la conclusion de ladite entente.

**RÉSOLUTION
2010-05-194**

EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE REMPLAÇANT - MONSIEUR FÉLIX LECLERC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter le nom d'une nouvelle personne sur la liste des brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service du loisir et de la culture dans une note de service datée du 20 avril 2010 et adressée au directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Félix Leclerc sur la liste des brigadiers scolaires et son embauche pour remplacement au besoin et fixe son taux horaire à 10,90 \$.

**RÉSOLUTION
2010-05-195**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 AVRIL AU 13 MAI 2010

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 15 avril au 13 mai 2010 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 13 mai 2010	19 318,71 \$
Chèques no. 1018 et 1019	38 881,27 \$

Fonds d'administration

Liste au 13 mai 2010	369 846,82 \$
Chèques ^{os} 5681à5701,5704à5722	41 270,99 \$

Déboursés par retraits bancaires	<u>240 284,04 \$</u>
TOTAL DES DÉBOURSÉS :	709 601,83 \$

DÉPÔT**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2010-05-01**

La greffière et trésorière-adjointe dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-05-01. Elle y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2010-05-196****DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 83, RUE HELEN**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera entièrement en bois d'ingénierie, que les galeries et les colonnes seront en bois et que les pourtours des ouvertures seront en bois ou en dérivé de bois;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction sera conditionnelle à la démolition du garage détaché et au réaménagement de l'espace de stationnement en conformité à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé illustre des caractéristiques architecturales de type champêtre (lucarne, grande galerie en bois et ornements);

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-17-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-05-197****DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 314, RUE DES OEILLETES**

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera principalement en bois et en pierre, à l'exception des pignons qui seront en bardeaux de cèdre;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé rencontre les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-18-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-05-198**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
INTERGÉNÉRATIONNELLE – 159, RUE BORDEN**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à construire une résidence intergénérationnelle d'un étage;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera entièrement en bois d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans le Vieux-Otterburn;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT QUE le volume des constructions doit respecter l'environnement et le milieu bâti;

CONSIDÉRANT QUE les composantes architecturales des bâtiments (gabarits, forme des toits, disposition et forme des ouvertures, matériaux de revêtement, ornementation, etc.) doivent être recherchées et agencées de façon esthétique et harmonieuse;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-19-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte le nouveau plan déposé à la condition que les pourtours des ouvertures soient en bois ou dérivé de bois et que les galeries et les garde-corps soient en bois.

**RÉSOLUTION
2010-05-199**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RELOCALISATION, L'AGRANDISSEMENT ET LA
RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 366, RUE D'OXFORD**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à relocaliser le bâtiment principal, à l'agrandir ainsi qu'à le rénover par la construction d'une nouvelle fondation et par l'ajout d'une nouvelle fenêtre sur le mur arrière de la partie existante;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement sur l'agrandissement d'un étage sur le côté droit de la résidence sera un parement de pin blanc, tel qu'existant sur la résidence;

CONSIDÉRANT QU'UN revêtement de pierre sera installé sur les fondations des parties existantes et projetées, à l'exception du mur arrière;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans le Vieux-Otterburn;

CONSIDÉRANT QUE la pente de la toiture ainsi que les matériaux utilisés s'intègrent avec la partie existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-20-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-05-200**

DEMANDE DE PIIA POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 58, RUE RUTH

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer le parement en bardeaux d'asphalte présent sur la partie supérieure des deux murs latéraux par un revêtement de bois;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite également remplacer la toiture en acier par une nouvelle en bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-21-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-05-201**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET LA DÉMOLITION DE LA PARTIE ARRIÈRE – 893, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à enlever l'ancienne structure du toit plat présente sous la toiture en pente;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement métallique présent dans le pignon sera remplacé par un revêtement de fibrociment dans les tons de vert;

CONSIDÉRANT QUE la démolition de la partie arrière (logement) du bâtiment principal sera effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement du mur arrière sera remplacé par un nouveau revêtement de fibrociment de couleur neutre;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire tient à installer ce même revêtement sur les murs latéraux à plus long terme;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-22-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée, conditionnellement à ce que la toiture détienne une pente minimale 8:12 et que des ornements soient ajoutées (ex : appliqués décoratifs, œil de bœuf, dentelle).

**RÉSOLUTION
2010-05-202**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET LA
DÉMOLITION DE LA PARTIE ARRIÈRE – 306, RUE DU PRINCE-ALBERT**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à effectuer des travaux de rénovation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux porteront sur le remplacement des bandeaux métalliques par de nouveaux en fibrociment;

CONSIDÉRANT QUE la toiture sera remplacée et des colonnes de soutien seront installées;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de fibrociment constitue un matériau de classe 1, obligatoire pour les bâtiments communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-23-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-05-203**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE AUTONOME
– 555, CHEMIN DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer une nouvelle enseigne sur poteau constituée d'uréthane (imitant le bois);

CONSIDÉRANT QUE les termes « avocate », « comptable » ainsi que le numéro « 555 » seront couverts de feuille d'or;

CONSIDÉRANT QUE le lettrage résiduel sera peint à la main;

CONSIDÉRANT QUE la structure existante sera conservée, mais elle sera teinte de couleur noir;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-24-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-05-204**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE AUTONOME
– 801A, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer une nouvelle enseigne sur poteau;

CONSIDÉRANT QU'UN second plan a été déposé comprenant une enseigne de 39,5 x 46,5”;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne incluant la structure sera entièrement en bois et que le terme « Aquapiscines » sera sculpté;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-25-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte le second plan déposé conditionnellement à ce que seul un éclairage par réflexion soit autorisé.

**RÉSOLUTION
2010-05-205**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 923, RUE DES FRÊNES**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence de deux étages;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera entièrement en fibrociment;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé s'intègre harmonieusement avec les résidences contigües;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-26-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-05-206**

RÉALISATION DE PLANS DIRECTEURS POUR L'AQUEDUC, LES ÉGOUTS SANITAIRES ET LES ÉGOUTS PLUVIAUX – SECTEUR DES QUATRE TERRES - AU MONTANT DE 61 065,38 \$, TAXES INCLUSES – ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour des services professionnels a été lancé conformément à la loi pour la conception et la réalisation de plans directeurs pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux pour le secteur des Quatre terres de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 13 mai 2010, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la loi et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat intérimaire suivant :

Pointage intérimaire : Consultec, société d'ingénierie 37.75/100
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. 92.5/100
Cima + 95/100

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires se sont qualifiés, soit Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés et Cima +;

CONSIDÉRANT que le pointage final de chacun des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires ont soumis les prix suivants à savoir :

Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. 61 065,38 \$ taxes incluses et Cima + 99 702,49 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le pointage final obtenu par chacun des soumissionnaires est le suivant :

Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.: 23,34
Cima +: 14,54

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement municipal 406-1 portant sur les travaux municipaux, ces frais seront assumés par les promoteurs éventuels;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal adjuge à la firme d'ingénierie qui a obtenu le meilleur pointage final, soit Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., le contrat pour la conception et la réalisation de plans directeurs pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux pour le secteur des Quatre terres de la

Ville d'Otterburn Park, pour un prix de 61 065,38 \$, taxes comprises, et autres conditions décrites dans le devis de soumission et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2010-05-207**

**ENTENTE – PROLONGATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – RUE BOUSQUET ET
CHEMIN OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété des travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix par le biais du règlement d'emprunt E-440;

CONSIDÉRANT que certains de ces résidents désirent être desservis par un réseau d'égout sanitaire privé;

CONSIDÉRANT que la Ville et ces propriétaires souhaitent signer une entente à cette fin pour réaliser leurs propres travaux d'égout sanitaire sur la rue Bousquet et le chemin Ozias-Leduc;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyée par madame la conseillère Eve Sapina :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer l'entente à cette fin.

**RÉSOLUTION
2010-05-208**

**ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX – RUE DU
PRINCE-ALBERT**

CONSIDÉRANT que la Ville a établi les modalités types des ententes à intervenir avec un promoteur par le biais du règlement numéro 406-1 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'un promoteur veut construire une résidence unifamiliale sur la rue du Prince-Albert;

CONSIDÉRANT que la Ville et ce promoteur souhaitent signer une entente afin de permettre à ce dernier de débiter les travaux d'infrastructures nécessaires en vue de desservir cette résidence en service de première phase;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer l'entente à cette fin.

**RÉSOLUTION
2010-05-209**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS SUR LA RUE DE L'ACADIE –
OCTROI D'UNE SOMME DE 200 \$**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville « fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier [...], contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service du loisir et de la culture dans sa note de service datée du 20 avril 2010 adressée au directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'OCTROYER une somme de deux cents dollars (200 \$) aux organisateurs de cette fête.

**RÉSOLUTION
2010-05-210**

EMBAUCHE DE MONSIEUR YAN MARTIN À TITRE DE SURVEILLANT-CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT que monsieur Martin est à l'emploi de la Ville depuis le 21 septembre 2009 à titre de préposé à l'entretien et à la surveillance du Centre communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la Ville et le syndicat des employés cols bleus, les TUAC, section locale 501, consentent à inclure à la présente convention collective desdits employés, le poste de surveillant-concierge;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal fixe le taux horaire de la rémunération de cet employé à 16,81 \$ pour l'année 2009 et de 17,15 \$ pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT que le supérieur immédiat de monsieur Martin est le directeur du Service des Travaux publics et que la directrice du loisir et de la culture dispose d'une autorité fonctionnelle à l'égard de cet employé;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE monsieur Yan Martin soit embauché au poste de surveillant-concierge du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine à compter du 17 mai 2010 et aux conditions d'emploi des employés cols bleus de la Ville et;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à la modification de la convention collective des employés cols bleus de la Ville.

**RÉSOLUTION
2010-05-211**

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE DE MCMASTERVILLE - ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de McMasterville organise la douzième édition de son tournoi de golf qui se tiendra le 6 août 2010 pour permettre de poursuivre sa mission qui est d'organiser et de coordonner des activités à caractère sportif et culturel pour les jeunes de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'impliquer en achetant deux billets pour le souper seulement et de déléguer madame la conseillère Joëlle Réhel et monsieur le conseiller Richard Ruest afin de représenter la Ville lors de cet événement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 110 \$ pour l'achat de deux billets pour aider à la tenue de cet événement et de déléguer deux membres du conseil municipal pour y participer.

**RÉSOLUTION
2010-05-212**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – MADAME CHANTAL LAFONTAINE – DIRECTRICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – DU 21 AU 24 SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que la directrice du loisir et de la culture de la Ville souhaite participer au congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux intervenants en loisir de connaître divers fournisseurs de produits et services en loisir et d'assister à des conférences et ateliers leur permettant de bonifier leurs programmations respectives;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal autorise madame Chantal Lafontaine à participer audit congrès à Saguenay et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés.

**RÉSOLUTION
2010-05-213**

CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION ANNUELLE 2010 DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière a été adressée à la Ville par le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park désire réitérer son appui au Centre de la Nature dans sa démarche de préservation de notre patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT l'attachement des otterburnois au Mont Saint-Hilaire et leur désir de le préserver intact tout en profitant de ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Nature accorde également en retour des laissez-passer utilisables à volonté et valables pour un groupe de 4 personnes pour une année complète;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse un montant de 1 000 \$ au Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire à titre de contribution financière pour l'exercice 2010;

**RÉSOLUTION
2010-05-214**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2010-2011 À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – COÛT DE 50 \$, PLUS TAXES - DÉLÉGATION DE MADAME CHANTAL LAFONTAINE OU DE MONSIEUR DANIEL DÉCARY

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique est de : « *Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer l'offre de services [...] de loisirs et de sports au profit des familles otterburnoises* »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion à l'organisme Loisir et Sport Montérégie, au coût de 50 \$ plus les taxes et délègue madame Chantal Lafontaine ou monsieur Daniel Décary à assister à leur assemblée générale annuelle ou à tout autre assemblée générale spéciale.

**RÉSOLUTION
2010-05-215**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS SUR LA RUE PRINCE-ARTHUR – OCTROI D'UNE SOMME DE 200 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville « *fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur*

voisinage, de leur quartier [...], contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture, dans sa note de service en regard à la tenue de cette activité sur la rue Prince-Arthur, le 5 juin 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'OCTROYER une somme de deux cents dollars (200 \$) aux organisateurs de cette fête.

**RÉSOLUTION
2010-05-216**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2010 – EMBAUCHE DES
EMPLOYÉS SAISONNIERS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des nouveaux employés pour la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service du loisir et de la culture dans ses notes de services datées des 20 avril et 10 mai 2010 et adressées au directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville engage des employés pour combler les postes aux camps de jour, à la piscine et aux terrains de balles;

QUE le taux horaire de ces employés soit fixé conformément à la grille de fixation des salaires des employés saisonniers et que leurs fonctions respectives soient fixées comme suit :

Liste des employés-été 2010

Camp de jour

Nom	Année	Fonction
Sandrine Blanchet	1	Animation
Camille Cormier-Trudel	1	Service de garde
Jonathan Courcelle	1	Service de garde
Guillaume Couture-Picher	3	Animation
Stéphanie Dor	1	Responsable
Renaud Dumond-Dufresne	5	Animation
Emile Grenier-Robillard	3	Accompagnateur
Évanie Labelle	1	Service de garde
Laurie-Anne Loiselle	1	Accompagnatrice
Annie-Claude Rioux	4	Animation
Pascale Sylvain	1	Animation
Émilie Théberge	1	Service de garde
Catherine Théroux	1	Animation
Justine Tremblay	2	Animation
Gabriel Rouselle Tremblay	5	Animation
Emmy Turbide	3	Animation

Piscine

Nom	Année	Fonction
Roxanne Bousquet Mailly	1	Responsable
Sophie Chenette	1	Co-responsable
Karine Duquette	1	Surveillant-sauveteur

Audrey Lavigne	3	Croix-Rouge
Raphaëlle Lavigne	1	Surveillant-sauveteur
Pascale Le Goff	4	Bronze
Frédéric Lacroix-Tremblay	2	Surveillant-sauveteur
Stéphanie Lacroix-Tremblay	3	Croix-rouge
Audrey Rousseau	1	Co-responsable
Carl Rousseau	1	Surveillant-sauveteur

Terrains de balles

Nom	Année	Fonction
Lageux-Hallé Samuel	1	Préposé
Leclerc Félix	3	Préposé
Leclerc Timoté	2	Préposé
Robidoux Mathieu	1	Préposé

**RÉSOLUTION
2010-05-217**

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION COVABAR H2O - ACHAT D'UN BILLET

CONSIDÉRANT que la Fondation COVABAR H₂O organise la septième édition de son tournoi de golf le 16 septembre 2010, pour soutenir les actions de l'organisme de bassin versant, le COVABAR;

CONSIDÉRANT que la mission du COVABAR est notamment d'informer les usagers de l'eau dans une vision globale de gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'impliquer en achetant un billet pour le souper seulement et de déléguer monsieur le maire, Michel Martin, afin de représenter la Ville lors de cet événement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 75 \$ pour l'achat d'un billet pour aider à la tenue de cet événement et de déléguer monsieur le maire pour y participer.

**RÉSOLUTION
2010-05-218**

TOURNOI DE GOLF DES ÉLUS MUNICIPAUX - ACHAT D'UN BILLET

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du tournoi de golf des élus municipaux invite tous les élus des MRC de Pierre-De-Saurel, de la Vallée-du-Richelieu, des Maskoutains et de Lajemmerais à sa première édition de son tournoi de golf qui se tiendra le 18 juin 2010;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut participer en achetant un billet pour le souper seulement et de déléguer monsieur le maire, Michel Martin, afin de représenter la Ville lors de cet événement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 20 \$ pour l'achat d'un billet et de déléguer monsieur le maire pour participer à cet événement.

**RÉSOLUTION
2010-05-219**

OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA POINTE-VALAINE – FUGUE EN ART MAJEUR

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-15, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture adressée au directeur général en date du 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par l'organisme Fugue en Art Majeur pour tenir un point de presse à l'occasion du lancement de la sixième édition de l'évènement Fugue en art majeur, le 18 mai 2010 en après-midi;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

QUE le conseil municipal offre la gratuité de cette salle à la Fugue en Art Majeur pour la tenue de son point de presse le 18 mai 2010 conformément à la demande formulée par cette organisation.

**RÉSOLUTION
2010-05-220**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION 2010 – COÛT DE 150 \$ - COMITÉ DE
CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE le COVABAR a adressé une invitation à la Ville d'Otterburn Park pour le renouvellement de la cotisation annuelle au coût de 150,00 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle sa cotisation annuelle au montant de 150,00 \$.

**RÉSOLUTION
2010-05-221**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
AU COÛT 75,00 \$**

CONSIDÉRANT l'invitation faite par le Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie à l'effet de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité pour l'année 2010/2011, pour un tarif de 75,00 \$;

CONSIDÉRANT l'expertise du Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie en matière de développement durable;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park adhère au Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie à titre d'organisme partenaire dans le domaine municipal pour la période 2010/2011, au coût de 75,00 \$.

**RÉSOLUTION
2010-05-222**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 200 \$ - FESTIVAL DES VOITURES D'EAU
À OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT l'invitation faite à la Ville par la Maison amérindienne afin de participer au Festival des voitures d'eau qui se déroulera le 26 juin 2010 à la Pointe-Valaine d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que cet évènement permettra de réaliser une descente en canots et kayaks de la rivière Richelieu, de Chambly à Otterburn Park, et de tenir une soirée animée pour cette occasion;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park participe à la tenue de cette activité et verse en conséquence une aide financière de 5 200 \$ de la façon suivante : un premier versement de 3 000 \$ daté du 18 mai 2010 et un dernier versement de 2 200 \$ daté du 26 juin 2010.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h57 à 21h27 :

Monsieur Guy Dubé du 397, rue des Grives
Veut savoir la raison pour laquelle le directeur général adjoint est délégué pour assister au congrès annuel de l'association des directeurs des municipalités du Québec à Rimouski.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Edward
Veut savoir ce qu'il advient de la plainte de harcèlement psychologique de Monsieur Richard Stringer contre la ville.

À propos des activités à caractère politique ainsi que sur la déclaration des intérêts pécuniaires.

À propos du poste de directeur général adjoint ainsi que sur la quittance et le contrat de travail du directeur général.

Monsieur Stéphane Gaudreau du 315, chemin Ozias-Leduc
À propos de l'obtention d'un permis au 315, chemin Ozias-Leduc (pour un commerce) – désire des précisions sur l'état de la situation

Monsieur Maxime Provost
Désire savoir si la rue Clairmont sera un sens unique et demande à ce que les règlements soient plus clairs sur le site web de la Ville.

À propos des questions posées le 8 mars 2010 – toujours pas de réponse.

À propos de la présentation de la résolution révisant le retour en poste du directeur général.

À propos de coûts de construction du centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine.

À propos de la possibilité d'avoir un microphone à l'arrière de la salle, d'enregistrer les débats et de publier l'ordre du jour des séances du conseil.

RÉSOLUTION 2010-05-223

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h28.